Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20260512-2026054-DE

République Française
Département Morbihan
LIZIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :
Et publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIZIO s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLERME Gwen, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/05/2026.

Présents : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, M. CADIEU Jimmy, Mme THIRIOT Corinne, M. COURANT Anthony, Mme ROBERT Emmanuelle, Mme JUIN Émeline, M. VAILLANT Fabien, M. GUILLAUME Romain, Mme BOURION Béatrice
Absents excusés ayant donné procuration : Mme DEROCHE Rachel à . BOURY Pascal, M. BURBAN Sébastien à Mme JUIN Émeline
Absent : M. CHEMINEL Loïc
A été nommée secrétaire : Mme THIRIOT Corinne

2026-054 – REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Mme Le Maire informe le conseil municipal que la réforme des modalités d'inscription et de gestion des listes électorales a transféré aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs et a instauré un contrôle par des commissions de contrôle créées par la loi.

Cette commission se compose d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de celle-ci, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance. A chacun de ses membres, doit être adjoint un suppléant.

Après consultation de l'assemblée, la commission de contrôle des listes électorales sera donc représentée au sein du conseil municipal par :

- Monsieur Jimmy CADIEU, conseiller municipal titulaire,
- Monsieur Anthony COURANT, conseiller municipal suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme

En mairie, le 12/05/2026

Le Maire,
G. GUILLERME

MAIRIE DE LIZIO * 56460 (Morbihan)